Organisation du temps des enseignants

Texte de référence :
Personnels enseignants du premier degré - Obligations de service
Circulaire n°2013-019 du 4-2-2013, BO n°8 du 21 fév rier 2013

Quotités travaillées	APC	"Mesures refondation" *	Travaux en équipes pédagogiques Amélioration de la continuité pédagogique entre les cycles et liaison école-collège Relations avec les parents Suivi des PPS	Animation pédagogique et actions de formation continue	Conseils d'école	Total des heures dues
100%	36h	24h	24h	18h	6h	**108h**
80%	27h	23h	18h	12h	6h	**86h**
75%	27h	18h	18h	12h	6h	**81h**
50%	18h	9h	12h	9h	6h	**54h**

***** *"[…] un temps de travail consacré à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves, notamment au titre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, de la mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes" et de l'amélioration de la fluidité des parcours entre les cycles."*

Remarque Les écarts horaires, en fonction des quotités, ont été reportés sur "Mesures refondation" afin de conserver, pour les autres rubriques, des plages possibles de 3h ou 2x1h30.